



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2021 - 20 H 00

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars de l'an deux mille vingt et un s'est réuni au Mille Clubs de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Magali Lainé, Maire.

Étaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire

M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjoints au Maire.

M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. David PAUMIER, M. Tony MÉNAGÉ, Mme Léonie DULUARD, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU, Conseillers Municipaux.

Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte administratif 2020
- ✓ Approbation du compte de gestion 2020
- ✓ Affectation du résultat 2020
- ✓ Vote des taux de fiscalité 2021
- ✓ Budget primitif 2021

Secrétaire de séance nommé : Solène Lebreton

Approbation du Compte administratif 2020

Madame la Maire, fait lecture du Compte Administratif 2020 :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement Delta : 213 752.71 €	A 688 148.96 €	G 901 901.67 €
	Section d'investissement Delta : - 32 067.50 €	B 413 512.77 €	H 381 445.27 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report de section de fonctionnement (002)	C 0.00 €	I €
	Report de section d'investissement (001)	D 14 279.61 €	J 0.00 €
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 115 941.34 €	1 859 385.69 €
		= A+B+C+D	=G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0.00 €	K 0.00 €
	Section d'investissement	F 9 965.92 €	L 54 411.15 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	9 965.92 €	54 411.15 €
	Delta : 44 445.23 €	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	688 148.96 €	1 477 940. 42 €
	Delta : 789 791.46 €	=A+C+E	=G+I+K
	Section d'investissement Delta :	437 758.30 € =B+D+F	435 856.42 € =H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 125 907.26 € =A+B+C+D+E+F	1 913 796.84 € =G+H+I+J+K+L

Lecture est faite des chapitres du compte administratif 2020.

La commission finances s'est tenue le vendredi 9 avril, l'ensemble des membres du conseil était convié à cette commission.

Les restes à réaliser concernent les factures du commerce local, l'achat du copieur de l'école, l'achat des jeux extérieurs et l'achat de cases de columbarium.

L'augmentation des charges de personnel pour 2021 s'explique par la présence d'un agent non titulaire partiellement présent sur 2020, ce qui ne sera pas le cas de 2021.

La programmation de 197 0000 euros en dépenses d'investissement concerne une provision pour les travaux d'aménagement de la route de la Trugalle et de la rue de l'Eglise comprenant les études et la réalisation à suivre. L'avant-projet récemment reçu de l'ATESART sera examiné en commission voirie. Actuellement, la Commune recherche un maître d'œuvre pour définir ensemble un projet d'aménagement global.

M. Souchu interroge Madame la Maire sur le programme voirie qui ne concerne que de l'entretien (chemins ruraux, route de Souligné) mais pas d'investissement par rapport aux réseaux. Le lotissement des Chapuisières nécessite une réflexion et des aménagements du réseau d'évacuation des eaux pluviales et le réseau d'assainissement doit être fait avant le début du lotissement.

Mme la maire répond que l'assainissement sera travaillé avec le Syndicat des Landes en respectant le schéma directeur. Elle rappelle que le lotissement des Chapuisières avait un permis d'aménager autorisé en 2017. Le bureau d'étude missionné par M. Drouin travaille actuellement sur un projet de raccordement du lotissement au réseau séparatif. M. Souchu répond que le permis d'aménager n'a pas été validé en 2017 et c'est pour ce motif que M. Drouin présente un nouveau projet.

Pour M. Souchu, les travaux prévus au budget 2021 ne lui semblent pas prioritaires.

M. Choplin demande des précisions sur le fait de positionner une somme importante en travaux d'investissement alors qu'ils ne seront réalisés qu'en 2022. Mme La maire répond qu'il lui a paru plus clair et sincère d'afficher une somme dédiée à ces travaux prévus plutôt que de laisser une somme importante dans la ligne budgétaire « terrains nus » qui ne sert en réalité qu'à l'équilibre du budget.

Madame la Maire, quitte la salle. M. POURCEAU, doyen, est nommé Président de séance et propose au Conseil Municipal, après examen, de voter le compte administratif l'année 2020.

Les membres du conseil municipal doivent délibérer. Le budget est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions

Approbation du Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant,

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les membres du conseil municipal doivent délibérer. Le budget est adopté par 12 voix pour et 3 abstentions

Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 constate les résultats suivants :

Les membres du conseil municipal doivent délibérer. Le budget est adopté par 12 voix pour et 3 abstentions

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	213 752,71
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	576 038,75
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	789 791,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-46 347,11
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	44 445,23
Besoin de financement F. = D. + E.	1 901,88
AFFECTATION =C. = G. + H.	789 791,46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 901,88
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	787 889,58
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)	

Vote des taux de fiscalité locale 2021 - Etat 1259

Madame la Maire expose :

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune.

Madame la Maire propose de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour 2021

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

M. Choplin précise que communiquer en pourcentage d'augmentation est peu parlant et que les habitants peuvent avoir une vision peu claire de l'impact sur le montant annuel de leurs impôts. Selon des calculs qu'il avait réalisés, augmenter de 1% augmenterait le montant annuel de 6 / 7 € et permettrait à la commune de développer ses infrastructures.

Mme la Maire répond qu'elle ne voit pas l'intérêt d'augmenter les impôts quand à taux constants, les recettes d'impôts sont augmentées de 6 000 € et que le report de l'excédent de fonctionnement est conséquent : 756 000€

M. Souchu commente : selon son avis, les investissements ne préparent pas l'avenir. Madame la Maire répond que l'objectif est d'investir pour l'ensemble des habitants, selon leurs souhaits et que les projets d'investissement vont dans ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 14 votes pour et 1 vote contre de maintenir les taux de fiscalité locale pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.58 % (**Fusion du Taux de Joué l'Abbé 2020 : 26.86 % + Taux part départementale 2020 : 20.72 % suite à réforme fiscale**)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.25 %

Charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Vote du Budget Primitif 2020

Madame la Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 voix contre :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 de la Commune :

- Par chapitre de la section de fonctionnement
- Par chapitre de la section d'investissement

CONSTATE la reprise de l'affectation du résultat 2020

ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 comme il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 583 860 €

Recettes : 1 583 860 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 860 283.00 €

Recettes : 860 283.00 €

Questions diverses

Ecole

La commission de sécurité avait exigé un certain nombre de corrections afin de ne pas fermer administrativement l'école au 6 avril 2021. Grâce au travail réalisé par les enseignants, les agents communaux et les élus, l'école reste ouverte.

Le projet d'ouverture d'une classe devrait être confirmé fin juin. L'ancienne salle informatique (plus utilisée comme telle depuis 2 ans) sera transformée en classe ULIS pour accueillir les 12 enfants. Ce devrait être une classe de maternelle qui ouvrira. La commission école travaillera à partir d'une projection des enfants scolarisables sur les prochaines années afin de réfléchir à un aménagement complet. Le projet devra intégrer un lieu de stockage mais également le périscolaire et la salle de restauration.

Point vaccination

Le centre de vaccination de Montbizot ouvre ses portes le 20 avril. Beaucoup de personnes de plus de 75 ans ont réussi à se faire vacciner. 31 places sont réservées pour Joué l'abbé le 20 avril après midi. Les personnes de plus de 70 ans (dont les noms sont connus en mairie) ont été contactées pour une proposition de rendez-vous ce jour-là. Le second rendez-vous leur sera proposé le jour du premier rendez-vous.

Pour les moins de 70 ans, un numéro de téléphone et une prise de rendez-vous direct sur Doctolib seront mis en place prochainement et communiqués à la population.

Elections départementales et régionales

Les élections sont prévues le 13 et 20 juin mais une proposition de décalage d'une semaine soit le 20 et 27 juin est en cours d'examen.

Nous devons donc organiser 2 bureaux de vote simultanément donc 6 assesseurs seront nécessaires. Un doodle sera envoyé afin que l'ensemble des conseillers puissent se positionner.

Chemin pédestre.

M. Choplin a rencontré un élu de Savigné l'Evêque qui s'interroge sur l'entretien du Chemin des Lameries vers Bois Gard. L'entretien est réalisé par la Communauté de Commune et le balisage est prévu par l'association des Milles Pattes. L'organisation des franchissements de fossés sont en cours en raison de la pose de buses par M. Triger. Le positionnement des délaissées de la LGV de Neuville n'est pas connu. Madame la Maire va se rapprocher de Mme Cantin à ce sujet. La partie le long de la LGV est prête, le passage deviendra de plus en plus praticable dès lors que les busages et le balisage seront réalisés.

Prochain conseil municipal : mardi 4 mai 2021 - 20h

✓ **Fin de la séance à : 21h40 heures.**